

JAN./FÉV./MAR. 2025



Meilleurs vœux

Dossier

Finances : Budget 2025

P.8

Transition écologique

Les zones d'Accélération des
Énergies Renouvelables

P.16

Actualités

Le nouveau fonctionnement
du marché dominical

P.5

Repas du CCAS / 12 octobre

Autour d'un repas préparé par le restaurant Les Forges et d'une animation festive proposée par Jacqueline, accordéoniste, 130 convives ont participé joyeusement au repas du Centre communal d'Action sociale.



© Plélan le Grand

Pléla Run / 2 Novembre

Ils étaient près de 600 participants pour cette 4ème édition de la Plélan Run. 200 participants pour la Pléla'Trail, 300 participants pour la Pléla'Run, 50 participants pour la Mini'Kids et 50 participants pour la Pléla'Kids. Encore un grand succès.



© Geoffrey Maret

Soirée d'accueil des nouveaux habitants / 22 octobre

Comme chaque année, les élus de la municipalité souhaitent accueillir et présenter la commune, les équipements, les services et les associations aux familles nouvellement installées sur la commune. 106 nouvelles familles sont arrivées en 2024. Bienvenue à elles.



© Plélan le Grand



© GAP

Soirée Halloween / 31 octobre

Comme chaque année, le GAP organise plusieurs animations sur la commune. Les enfants et autres petits monstres étaient au rendez-vous de la soirée Halloween. Au mois de Décembre, se déroule aussi le marché de Noël.



© GAP

Festival en Ebullition octobre / novembre

Expositions, soirée Jeux vidéo, ateliers création et bien d'autres activités encore ont ponctué la neuvième édition du Festival en Ebullition. Un programme culturel riche pour ravir petits et grands.



ÉDITO

Murielle Douté-Bouton
Maire de Plélan-le-Grand



Si l'année 2024 a été marquée par de très fortes incertitudes, pour ne pas dire turbulences, internationales mais aussi nationales, la vie associative locale a été riche d'événements, de moments festifs et conviviaux, grâce à l'engagement de nombreuses associations et de leurs bénévoles. Qu'ils en soient remerciés !

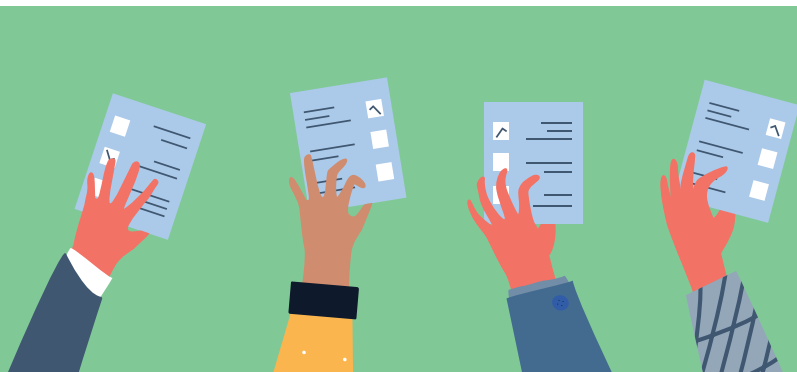
Au mois d'octobre dernier, la vie municipale a été marquée par l'inauguration de la tranche 2 de la Canopée : après celle de la tranche 1 en 2019, cet événement vient clôturer près de 15 ans d'études et de mobilisation de la commune pour que cet équipement structurant voie le jour. L'investissement porté par la commune pour cette tranche 2 est de 1 522 000 € TTC avec un reste à charge de 563 000 € soit 37% des dépenses, grâce à la forte mobilisation des financeurs : Etat, Département, Brocéliande communauté, CAF, qui soutiennent le projet depuis le début. Au service des habitants, outil pour les associations et le service périscolaire, la Canopée est aujourd'hui bien identifiée et installée dans le paysage plélanais. N'hésitez pas à pousser la porte si ce n'est déjà fait : le centre social l'Inter'Val, l'ADMR ou les permanences sociales sont là pour vous accompagner en complémentarité avec l'Espace France service situé au siège de Brocéliande communauté.

Ce magazine vous permettra aussi de découvrir le nouveau mode de gestion du marché, de prendre connaissance des zones d'accélération des énergies renouvelables votées au printemps dernier et du transfert de compétence assainissement, ou encore de quelques chantiers en cours.

Pour la 1ère fois, le conseil municipal a voté le budget primitif 2025 en décembre : c'est l'objet du dossier de ce magazine. Le débat d'orientations budgétaires a été marqué par les incertitudes liés au projet de loi de finances 2025 : la contribution des collectivités locales était disproportionnée au regard de leur part dans la dette nationale, de l'ordre de 10%. Aussi, nos futurs investissements seront forcément conditionnés par l'effort qui nous sera demandé dans les semaines à venir.

Début 2025, je proposerai au conseil municipal le vote d'une subvention d'urgence afin de contribuer à la solidarité nationale pour venir en aide aux habitants de Mayotte dramatiquement touchés par le cyclone Chido. Nos pensées vont vers les sinistrés et leurs proches.

En ce début d'année, je vous adresse au nom du conseil municipal, mes vœux les plus sincères pour l'année 2025, de bonne santé et de bonheurs du quotidien partagés avec vos proches.



Du changement dans les bureaux de vote à partir de 2025.

Le bureau n° 2, situé jusqu'à présent au restaurant scolaire, sera dorénavant
à la Canopée : 2 rue Simone Veil

LA CANOPÉE : UN ÉCRIN POUR LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le 5 octobre dernier, la commune de Plélan-le-Grand a inauguré la deuxième tranche de la Canopée. Ce bâtiment, pensé dans une logique intergénérationnelle, vient compléter la 1^{ère} tranche inaugurée en 2019 et marque une nouvelle étape dans le développement des services proposés aux habitants.

Un lieu de vie et d'échanges

La Canopée, c'est bien plus qu'un simple bâtiment. C'est un lieu de vie où se croisent les générations et les projets. La crèche, l'espace jeunes, les salles d'activités, auxquels viennent se rajouter cette année les bureaux de l'ADMR, du SSIAD, de l'Inter'Val, ainsi que des bureaux banalisés pour accueillir les professionnels de PMI et de l'action sociale... Autant d'espaces dédiés au bien-être de tous.

Une inauguration réussie

La cérémonie d'inauguration a été l'occasion pour les élus, les partenaires et les habitants de découvrir les nouveaux locaux et d'échanger autour de ce projet d'envergure. Les discours ont souligné l'importance de cet équipement pour le territoire et l'engagement de tous les acteurs impliqués.



Le Pass Premiers Secours : Une action collective pour la santé des jeunes.

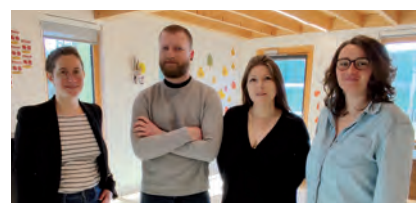
Depuis début 2021, la commune de Plélan-le-Grand et l'association l'Inter'Val mobilisent les acteurs de la santé et de la jeunesse pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes de notre territoire. Grâce à ce travail, un projet novateur a été mis en place en lien avec le Contrat Local de Santé du Pays du Brocéliande : le Pass Premiers Secours.

Ce projet vise à répondre aux préoccupations des jeunes en matière de santé physique et mentale. En juillet dernier, le premier groupe composé de 8 adolescents, âgés de 15 à 21 ans, a bénéficié d'un programme de prévention de 3 jours sur les gestes qui sauvent, les addictions, la sexualité et la santé mentale. Ces jeunes ont ainsi pu acquérir des connaissances

essentielles, échanger avec des professionnels et développer leur esprit critique. Ils ont également obtenu un certificat de participation qu'ils pourront valoriser pour leur projet d'études supérieures sur la plateforme Parcours Sup'.

Ce premier dispositif a été un véritable succès. Les participants ont apprécié l'opportunité de discuter de sujets importants et d'acquérir de nouvelles compétences pour prendre soin de soi et des autres. Lors d'une 4^{ème} journée ensemble fin octobre, les jeunes ont d'ailleurs témoigné avoir mis en pratique certains conseils (durant l'été notamment).

Fort de ce succès, les organisateurs souhaitent pérenniser ce dispositif et l'étendre à un plus grand nombre de jeunes. Un podcast-reportage sera



De Gauche à droite : Céline Amouret, Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande | Nicolas Quetier, Animateur Jeunesse à l'Inter'Val | Sophie Boël - Clemmen, Elue - Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, affaires scolaires et périscolaires. Marine Le Cars, Coordinatrice du Pôle Jeunesse l'Inter'Val.

bientôt diffusé sur la radio Timbre Fm (et disponible en réécoute) pour donner un écho plus large à cette initiative.

Ce projet, financé par l'ARS, est le fruit d'une collaboration exemplaire entre la commune, l'Inter'Val, le Syndicat mixte du Pays du Brocéliande et les acteurs de la santé et de la jeunesse associés depuis 2021. Cela démontre l'importance du travail en réseau pour répondre aux besoins de santé des jeunes.

UN NOUVEAU FONCTIONNEMENT POUR LE MARCHÉ DOMINICAL



« L'activité du marché dominical est au cœur de la dynamique économique de la commune. En 2025, nous fêterons ses 40 ans, se félicitant aussi de le faire entrer dans une nouvelle ère. » Bénédicte Rolland – Adjointe à la dynamique économique locale et au Tourisme

Depuis la crise sanitaire, le marché hebdomadaire de Plélan-le-Grand n'a cessé d'évoluer et de s'adapter, tout en poursuivant sa croissance et son développement. La piétonnisation totale du marché, qui a conduit à son extension, nécessite aujourd'hui des moyens logistiques et humains conséquents. Parallèlement, le recrutement et la fidélisation des placiers sont devenus compliqués, puisque la mission est effectuée le dimanche

Malgré ces défis, la municipalité souhaite continuer à développer la qualité du marché hebdomadaire, qui contribue à la dynamique économique et touristique du territoire et au rayonnement de la commune. Pour répondre à ces enjeux, une réflexion a été menée en comparant le système de gestion historique à celui d'une gestion en délégation de service public (DSP).

Dans le cadre d'une gestion par délégation de service public (DSP), la collectivité confie à une entreprise privée ou une personne publique l'exécution du service public. L'entreprise assure le service avec son propre personnel. L'entreprise perçoit une part des recettes générées par les droits de place du marché. La commune conserve la maîtrise du service et contrôle la gestion de l'entreprise délégataire.

Lors du conseil municipal du 5 juillet 2024, les élus ont retenu le principe de DSP avec Régie intéressée. Suite au lancement d'un appel d'offres, c'est l'entreprise SB Marchés qui a été retenue lors du conseil municipal du 10 octobre dernier, pour une durée d'un an, reconductible 2 fois. Le taux de rémunération proposé est de 40% des recettes mensuelles.

Depuis le mois d'octobre, les missions des placiers et salariés de l'entreprise sont les suivantes :

- Mise en place des barrières et déviations,
- Gestion des deux tirages au sort et placement des commerçants passagers,
- Vérification des métrages,
- Facturation et encaissement des commerçants,
- Communication de courriers, factures ou autres éléments,
- Contact privilégié des commerçants pour toute question,
- Régulation de conflits éventuels,
- Veille à l'occupation en bon ordre des emplacements, à leur libération dans les délais prescrits, au retrait des barrières et à la vérification de l'état de l'espace public après le remballage,
- Dépôt des recettes et justificatifs liés au Service de Gestion Comptable, participation aux commissions marché et aux projets liés au marché.



Les placiers de l'entreprise SB Marchés, présents le dimanche sur le Marché dominical.



VIE DU BOURG

SAINT-CYR ANTIQUITÉS

A la découverte d'un brocanteur passionné !

Mathieu Oursel, avec son double cursus universitaire, a longtemps hésité entre les métiers de brocanteur et commissaire-priseur car depuis ses 16 ans, il est passionné par l'achat et la revente d'objets anciens.

Après avoir ouvert des boutiques à Pontivy puis à Saint-Malo de Beignon, il s'est récemment installé à Plélan le Grand. La libération de la cellule commerciale communale lui permet dorénavant de tester la clientèle locale et se faire connaître.

Dans sa boutique, il propose des céramiques, du mobilier et des objets décoratifs allant de l'antiquité au design des années 70-80, ainsi que des objets d'arts asiatiques et ethniques. Il chine ses produits auprès de marchands et de particuliers lors de successions, vides maisons, déménagements, héritages...

Ce qu'il affectionne particulièrement, ce sont les contacts et échanges avec les clients pour leur trouver la bonne pièce.



Saint Cyr Antiquités
1, rue du Marché, à Plélan le Grand.

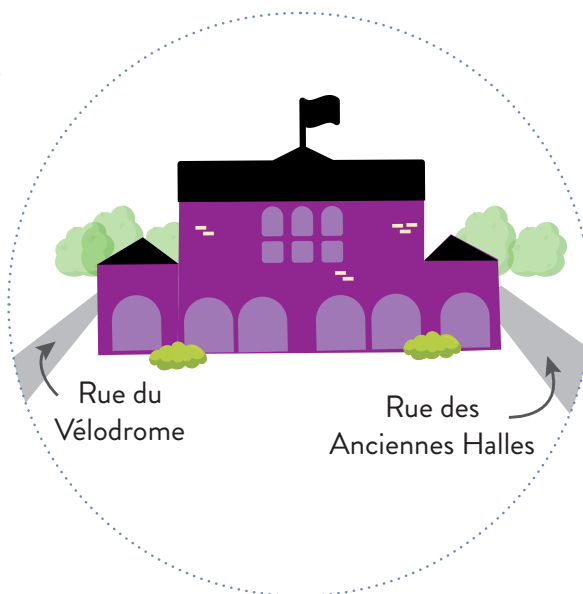
Ouverture de la boutique :
Vendredi et Samedi : 14h - 19h / Dimanche : 10h – 13h
Les autres jours en déplacement chez les particuliers,
sur Rendez-vous.

DE NOUVEAUX NOMS DE RUES

En proximité immédiate de la mairie, deux rues restaient sans nom. Dans le cadre de travaux d'extension de voiries, une troisième voie, dans le prolongement de la rue Jean Moulin, nécessitait aussi d'obtenir son appellation, tout comme la voie qui relie la rue de la Vallée du Cast à la rue de Montfort. Posant quelques difficultés dans la rédaction de documents

administratifs ou autres courriers officiels, le conseil municipal a donc voté pour l'appellation de ces voies.

Ainsi, les quatre voies sont nommées : Rue du Vélodrome (à l'ouest de la mairie), Rue des Anciennes Halles (à l'est de la mairie), Rue Jean Moulin (prolongement de la rue existante) et Rue de l'Osier.



MON MÉTIER

REMI FERRAND, LE NOUVEAU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES



Urbanisme de la Ville de Rennes. Il a ensuite travaillé sur des projets d'aménagements touristiques, à la direction d'un service Énergie, Environnement et Cadre de Vie, puis des services techniques de diverses communes.

Quelles sont ses missions ?

En tant que Directeur de Service Technique, Rémi Ferrand a des missions variées et essentielles pour le bon fonctionnement de la commune. Tout d'abord, il encadre les équipes des services techniques pour garantir l'entretien et le fonctionnement optimal du patrimoine communal, incluant les bâtiments, la voirie, les réseaux et les espaces verts, tout en respectant la réglementation. Il s'appuie sur des équipes municipales, expertes dans leur métier pour la gestion du service, comprenant le budget et les ressources humaines.

Ensuite, il supervise les projets de la commune, de leur conception à leur

mise en service. Il accompagne les élus dans la conception des projets et les entreprises dans leur réalisation, en fonction des besoins et des priorités politiques.

Enfin, il veille à la conformité juridique et réglementaire de toutes les actions liées aux services techniques.

Qu'est ce qui le motive au quotidien ?

Ce qui plaît particulièrement à Rémi, c'est de réussir à mettre de l'ordre et à prioriser dans un quotidien toujours bouleversé. Il apprécie l'équilibre entre les grands projets et les sujets du quotidien, qui rendent son travail dynamique et varié.

Les + : La qualité de son équipe technique, structurée et efficace, avec de vraies compétences métiers.

Arrivé le 28 septembre dernier, Rémi Ferrand apporte avec lui une riche expérience et une expertise précieuse. Titulaire d'un Master en Environnement et Développement Durable, spécialisé dans l'adaptation au changement climatique, il a débuté sa carrière au service

ZOOM SUR : L'ADMR

L'ADMR de Plélan-le-Grand propose des services d'aide à domicile pour seniors et personnes handicapées, livraisons de repas, ménage et repassage. Elle aide aussi les familles via le service ADMR enfance et parentalité, soutenant les familles dans la vie quotidienne et la parentalité.

Les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les Aides à Domicile, Accompagnants Éducatifs et Sociaux (AES) sont qualifiés pour ces interventions. Les professionnels interviennent à domicile pour :

- Accompagner dans le rôle éducatif (toilette, repas des enfants, activités d'éveil, aide aux devoirs)
- Aider dans les tâches matérielles (entretien du logement, linge, courses, préparation de repas)
- Aider à concilier vie familiale et professionnelle

Qu'est ce qu'un référent local ?

Le référent local joue un rôle crucial dans la mise en œuvre et le suivi des prestations de l'ADMR. Il accueille les demandes, oriente vers les services appropriés, et assure la coordination avec les partenaires locaux, en participant notamment au conseil d'administration.

La commune de Plélan le Grand manque actuellement de référents locaux et l'ADMR recherche activement de nouveaux volontaires.

Pour plus d'informations, contactez l'ADMR de Plélan-le-Grand :
La Canopée, 2 rue Simone Veil
plelan.asso@admr35.org
02 99 06 96 97



BUDGET 2025 : UN VOTE ANTICIPÉ POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

L'équipe municipale a décidé d'avancer le vote de ses budgets primitifs 2025 à décembre 2024, alors qu'il se tenait traditionnellement en mars. Ce changement permettra un engagement plus rapide des dépenses, en particulier en investissement.

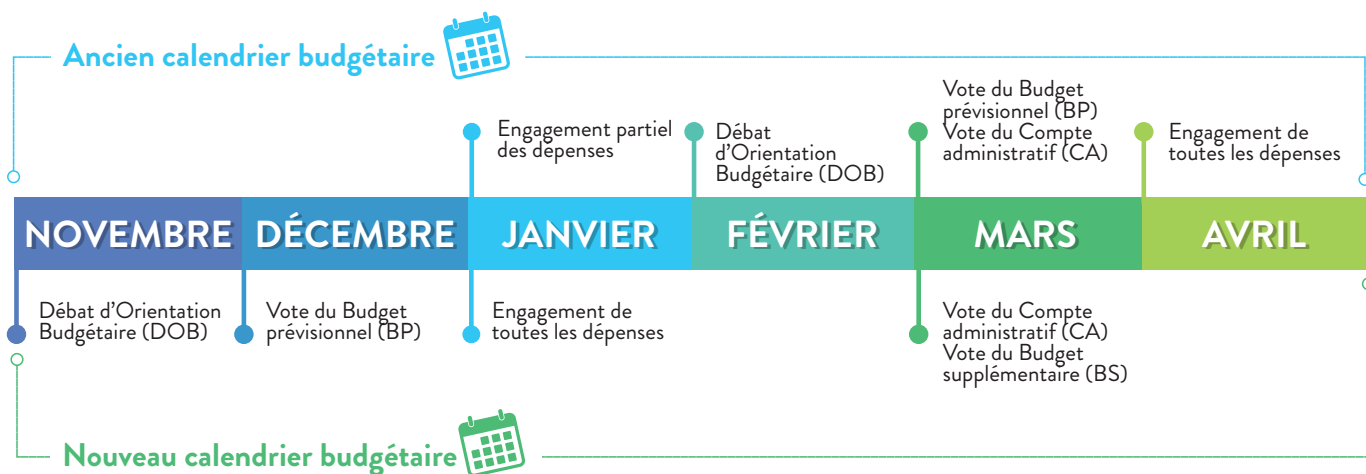
Un budget primitif voté en décembre nécessite ensuite l'adoption d'un budget supplémentaire au printemps suivant. Ce budget supplémentaire permettra d'intégrer les résultats définitifs de l'exercice comptable 2024 ainsi que d'éventuels ajustements financiers ou de nouvelles priorités.

Le conseil municipal peut ensuite ajuster en cours d'année la répartition des dépenses et des recettes en ayant recours à une décision modificative.

Ce nouveau calendrier permettra un engagement de la totalité des dépenses dès le 1er janvier 2025, y compris en investissement, ce qui

donnera plus de temps aux services et aux élus pour mettre en place les projets : 11 mois contre 8 mois précédemment puisque la fin des engagements est fixée au 30 novembre.

Le prochain Plélan Mag vous présentera les résultats de l'exercice 2024.



Lexique

Débat d'orientations budgétaires (DOB) :

obligatoire pour les communes de + de 3500 habitants, il permet au conseil de débattre sur les orientations budgétaires, annuelles et pluriannuelles, sur la fiscalité locale et de disposer de l'état de la dette.

Budget primitif (BP) : budget qui prévoit et autorise les dépenses, avec un caractère estimatif

Budget supplémentaire (BS) : budget d'ajustement, qui intègre les résultats de l'exercice précédent

Décision modificative (DM) : décision ponctuelle permettant de modifier les décisions initiales prises dans le BP

Compte administratif (CA) : synthèse de l'exécution du budget précédent présentant les résultats

Une prévision budgétaire rendue incertaine par le contexte politique national

Le projet de loi de finances pour 2025 présenté par le 1er Ministre le 9 octobre dernier introduisait plusieurs mesures touchant les collectivités locales.

Impact du premier projet de PLF 2025 pour Plélan le Grand

AUGMENTATION DÉPENSES FONCTIONNEMENT
+ 33 500€
par an

BAISSE RECETTES INVESTISSEMENT
- 36 500€
par an

Réduction suite à la baisse envisagée du taux de FCTVA

Suite au vote de la motion de censure, le PLF2025 n'a pas été adopté. Les collectivités restent dans l'expectative sur les mesures qui leur seront appliquées.

*FCTVA : fond de compensation de la TVA, part de TVA récupérée par les collectivités en année n+1 sur la TVA payée en année n.

BUDGET 2025

voté le 18 décembre 2024


 **FONCTIONNEMENT
4 277 547 €**

 **INVESTISSEMENT
1 323 000 €**

LES CARACTÉRISTIQUES

En fonctionnement, l'année 2025 se caractérise par une nette réduction de certaines recettes liées à des choix politiques spécifiques : la plupart de ces baisses s'accompagnent de baisses de charges



Externalisation du marché hebdomadaire, prélèvement d'une part des recettes

-27 000€



Transfert de l'accueil de loisir du mercredi à l'Inter'Val, réduction de la facturation

-8 000€

Une baisse de charges significative est également prévue grâce à une amélioration de la conjoncture mais aussi à des arbitrages et des choix politiques



Baisse du prix de l'électricité et mise en route du réseau de chaleur bois

-43 000€



Suppression des contrats de placiers pour le marché

-39 000€



Communication

-2 500€

D'autres dépenses se maintiennent ou augmentent : c'est le cas des intérêts de la dette puisque le cycle d'investissement soutenu entre 2022 et 2024 a nécessité le recours à l'emprunt.

Globalement, les dépenses prévisionnelles 2025 sont en baisse de 290 000 € par rapport à la prévision 2024.

Pour autant, les subventions aux associations sont maintenues et des événements sont prévus comme les 40 ans du marché ou le Grand déballage.

Quelques chiffres pour 2025

Masse salariale : **2 016 000 €**

Energie (électricité, bois, fioul, gaz propane) : **236 000 €**

Restauration scolaire : **207 000 €**

Entretien et maintenance des bâtiments : **107 000 €**

Entretiens des véhicules : **48 000 €**



Intérêt de la Dette

+16 000€

LES PROJETS 2025 EN INVESTISSEMENT

En investissement, la commune achève un cycle d'investissements soutenus, le budget d'investissement est donc en baisse significative en 2025 :
- 1 705 000 € de dépenses réelles par rapport à 2024.

Voirie

Etudes sur l'aménagement du chemin de la Bouillotte

En 2025, les études portant sur la rénovation du chemin de la Bouillotte seront lancées incluant une extension du réseau d'éclairage public. Ce projet pourra bénéficier du soutien financier du fonds de concours logement social de Brocéliande Communauté.

Opérations pluriannuelles de voirie

Travaux de voiries urbaines : 60 000 €

Travaux de voiries rurales : 75 000 €



Restaurant scolaire :

Aménagement du self au restaurant scolaire et sécurisation de la cour

Un préau et une clôture, initialement prévus pour 2024, seront réalisés en 2025. Ces travaux visent à améliorer la sécurité, le confort des élèves et les conditions de travail des agents.

Mobilier du self : 54 000 €

Travaux électriques : 6 000 €

Préau et clôture : 60 000 €



Signalétique :

Installation de la signalétique intérieure de la Canopée

La signalétique intérieure de la Canopée sera installée pour améliorer l'orientation et l'information des visiteurs.

Signalétique : 10 000 €



Matériel informatique :

3600 € sont réservés à la fin du plan pluriannuel de modernisation informatique des écoles publiques

Le plan pluriannuel de modernisation informatique des écoles communales se terminera en 2025 avec la fourniture d'une tablette par classe au sein de l'école élémentaire. Ce programme construit avec les directrices et l'inspection de l'éducation nationale début 2023 visait à équiper les écoles de matériel informatique moderne pour améliorer les conditions d'apprentissage.



Matériel dédié aux manifestations

Ces achats de chaises, tables et conteneur de stockage visent à réduire le temps passé par les agents à la manutention des matériels lors des manifestations. Gagner du temps et réduire les risques de TMS*, c'est gagnant-gagnant !

*TMS : troubles musculosquelettiques

Matériel : 12 000 €

Les budgets annexes

Lotissement des Ormes

Les travaux de viabilisation du Lotissement des Ormes sont terminés. La commercialisation des lots est en cours : le budget annexe 2025 fait donc état des stocks de terrain, les recettes liés à la vente des lots seront imputées au fur et à mesure.

Assainissement

Le budget annexe assainissement a été clôturé au 31/12/2024 suite au transfert de la compétence à Brocéliande communauté (cf page 15)

Introduction du programme de renouvellement d'éclairage public Ma Commune 100% LED

(dépenses à partir de 2026)

Le programme de renouvellement d'éclairage public «Ma Commune 100% LED» devrait débuter en 2025. Ce projet vise à remplacer points lumineux vétustes par des LED pour réduire la consommation énergétique et améliorer les conditions d'éclairage. Les travaux devraient démarrer fin 2025 et se poursuivre au moins sur 2026.

Tous les documents relatifs au budget 2025 sont à votre disposition sur le site de la mairie :

www.plelan-le-grand.fr



POINT D'AVANCEMENT SUR LES CHANTIERS EN COURS

Liaison cyclable entre le Thélin et le Centre ville

La programmation des travaux est en cours. Les prochaines étapes au premier semestre 2025 :

Reprise des chemins, revêtement adapté à la circulation des vélos et pose de la signalétique directionnelle.

Les Glyorels et les Ormes

Les travaux se terminent pour la voirie. Il reste la finalisation des cheminements PMR, la pose du mobilier urbain (Banc, barrières de Protection) et la peinture routière, programmées sur le 1er trimestre 2025.

Voies urbaine et rurale

Les travaux de rénovation de la voirie urbaine débiteront au premier trimestre 2025 sur les secteurs suivants : Carrefours de la rue de l'Hermine, rue de la Fée viviane, impasse de la Forêt, rue Nationale (à proximité de l'Eglise). Quelques perturbations de circulation sont à prévoir.

Concernant la voirie rurale du broyage d'accotement est également prévu au Thélin, la chapelle es chèvres notamment.

Bâtiments

En décembre dernier, quelques travaux en régie ont été nécessaires pour rafraîchir les locaux de la cellule commerciale avant l'installation du nouveau locataire.

Durant les congés de Noël, le changement de la sauteuse au gaz du restaurant scolaire a eu lieu. L'installation du nouvel équipement 100% électrique a nécessité la mise en place d'un mobilier adapté, le remplacement et le raccordement au réseau électrique. Ce renouvellement du matériel usé permettra aux équipes de gagner en rapidité de cuisson et en qualité de travail.

Le saviez-vous :

Les illuminations de Noël ont paré la Mairie et les rues du bourg du 6 décembre 2024 au 7 janvier dernier. Ce sont plus de 6 jours de travail qui ont été nécessaires pour l'équipe technique afin de décorer le centre bourg de 1001 lumières.

OPÉRATION «MAISON BLANCHE» : RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX

Dans le cadre de l'opération «Maison Blanche», les bâtis existants seront déconstruits au 1er trimestre 2025 par l'Établissement Public Foncier de Bretagne. La commune a souhaité que les matériaux en bon état soient réutilisés par des particuliers ou professionnels, dans l'esprit de la loi de 2021 sur le réemploi.

Lavabos, baignoire, portes intérieures seront récupérés par l'association Ecrouvis et différents éléments architecturaux ont été mis aux enchères sur le site AgoraStore : balcons en fer forgé, cheminées en marbre, épis de faîtage en zinc, escalier en granit, frises Art Déco, girouette en zinc, grilles en métal etc.

Et la suite...

Conformément aux besoins en habitat de la commune, l'opération prévoit la création de **11 logements, allant du T2 au T4**, ainsi qu'un **rez-de-chaussée à vocation commerciale de 740 m²**, modulable jusqu'à 6 cellules commerciales. Ce projet vise à dynamiser le centre-bourg tout en offrant des espaces de vie modernes et fonctionnels. Pour les espaces extérieurs, la commune prévoit la création d'une placette côté rue de Montfort et d'une liaison douce nord-sud, favorisant ainsi la mobilité douce, les espaces de rencontre et la connexion avec le marché dominical.

La loi de 2021 sur le réemploi

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, adoptée en 2021, vise à transformer notre modèle de production et de consommation pour limiter les déchets et préserver les ressources naturelles. Elle impose notamment l'utilisation de matériaux réemployés ou recyclés dans les commandes publiques.

Prochaines Étapes

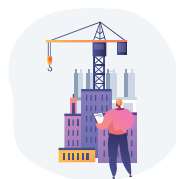
Décembre 2024



Dépôt de la demande de permis de construire :

Cette étape cruciale permettra de lancer officiellement le projet.

1er trimestre 2025



Déconstruction des bâtis existants

Cette phase préparatoire est essentielle pour libérer l'espace nécessaire à la nouvelle construction.



Lancement de la commercialisation

Les logements et les commerces seront mis en vente, offrant ainsi aux futurs acquéreurs l'opportunité de s'installer dans un cadre rénové et attractif.





Le lotissement des Ormes, un environnement au calme, au cœur du centre-bourg !

Vous souhaitez une maison neuve, confortable et à taille humaine, au cœur d'un environnement calme et verdoyant ?
Votre rêve est peut-être sur le point de se réaliser !

La commercialisation de ce lotissement communal, idéalement situé au cœur du centre-bourg, est en cours. Ce projet intimiste propose seulement 6 terrains à bâtir, offrant ainsi une opportunité unique de vous installer dans un cadre de vie privilégié.

Ces terrains, d'une superficie située entre 357 m² et 382 m², sont idéaux pour accueillir votre projet de maison individuelle.

Les avantages de ce programme :

- Un emplacement privilégié : À deux pas de toutes les commodités (écoles, commerces, transports...), vous pourrez profiter d'un quotidien pratique et agréable.
- Un cadre de vie paisible : Éloigné de l'agitation urbaine, ce lotissement vous offre un cadre de vie serein et propice à la détente.
- Un projet sur-mesure : Libre choix de votre constructeur, de vos plans et de vos finitions pour une maison qui vous ressemble.



Lancez vous et concrétisez votre projet.

Contactez la mairie pour obtenir de plus amples informations, consulter le règlement du lotissement*, visiter les lots encore disponibles. Les dates de commissions d'attribution sont disponibles sur www.plelan-le-grand.bzh.

*Le règlement du lotissement fixe les règles d'urbanisme du lotissement. Il garantit la bonne insertion architecturale dans un quartier à caractère patrimonial.

Une floraison rarissime aux Jardins des Bambous

Cet été 2024, les Jardins des Bambous de Plélan-le-Grand ont été le théâtre d'un événement botanique exceptionnel : la floraison de leur variété de bambous.

Ce phénomène rare ne se produit qu'une fois dans la vie des bambous, à maturité, soit entre 50 et 150 ans. Les bambous présents sur le terrain avaient donc au moins 50 ans. Malheureusement, après la floraison, les bambous meurent. Il faut donc replanter pour préserver la variété.

Les agents du service Espaces Verts de Plélan-le-Grand ont travaillé pendant près de trois semaines pour couper et broyer les 100 m² de parcelles à réhabiliter. Ils ont préparé le terrain pour la plantation

de sept nouvelles variétés de bambous, apportant ainsi une nouvelle diversité d'espèces.

La taille des bambous a permis de redécouvrir et de mettre en valeur les plantations environnantes, notamment des cyprès chauves centenaires.

Des projets pour 2025

D'autres aménagements sont prévus pour 2025, tels que l'amélioration des allées pour une meilleure accessibilité, l'installation de panneaux pédagogiques présentant la faune et la flore locales et des aménagements ludiques. Ces prochains travaux promettent de belles découvertes pour les visiteurs à venir.



Des téléphones reconditionnés pour les services municipaux

Pendant l'été 2024, la municipalité a équipé certains services de la commune de téléphones portables reconditionnés, acquis auprès d'une entreprise d'insertion.

« Les ateliers du Bocage » est un atelier à vocation d'insertion, basé dans les Deux-Sèvres. Il accueille, forme et accompagne des personnes qui connaissent des obstacles à retrouver une place dans le monde du travail.

Outre l'économie financière, réalisée par rapport à un achat de matériel neuf, la collectivité a ainsi pu réduire l'impact environnemental de ces achats grâce au réemploi, tout en soutenant l'insertion de personnes en difficulté.

Les Ateliers du Bocage

Coopérative d'utilité sociale et environnementale, membre du mouvement Emmaüs.
<https://ateliers-du-bocage.fr/>



STOP AUX ARNAQUES SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

FAÎTES VOUS CONSEILLER PAR FRANCE RÉNOV !

France Rénov', service public de la rénovation de l'habitat est destiné à tous les ménages quelles que soient leurs ressources. Pour Plélan, il est représenté par le Conseil Rénov' Energie du Pays de Brocéliande, situé à Montauban-de-Bretagne.

Deux conseillères, Aurélie Laronche et Hélène Defert, sont là pour répondre à vos questions sur la rénovation de votre logement, qu'il s'agisse de rénovation énergétique ou d'adaptation pour faciliter le maintien à domicile : elles vous conseillent aussi, sur les moyens pour réduire vos factures d'énergie ou sur les aides financières possibles. Elles pourront vous accompagner en vous apportant des conseils neutres, indépendants et gratuits et vous orientent vers les bons interlocuteurs pour la suite de votre projet.

Aussi, une caméra thermique et une mallette « écogestes » sont mis à disposition des habitants des 33 communes du Pays de Brocéliande, sur réservation.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, par téléphone au 0800 725 635 (appel gratuit) ou sur rendez-vous dans l'un des lieux de permanences.

> A Plélan-le-Grand, permanence dans les locaux de Brocéliande communauté, rue des Korrigans. (les 1^{er} et 3^{ème} jeudis après-midi du mois).

Gratuite, locale et renouvelable, l'énergie solaire dispose de nombreux atouts qui « font rêver ». Il n'en faut pas davantage aux éco-délinquants pour proposer des offres commerciales alléchantes. Restez vigilant(e)s face au démarchage vous proposant des solutions presque gratuites. Prenez toujours le temps de la réflexion avant de signer une offre et n'hésitez pas à contacter France Rénov' avant de vous engager.

Les points de vigilance

- * Rentabilité annoncée alléchante (< 10 ans)
- * Mythe de l'autonomie énergétique
- * Panneau solaire gratuit et fin des factures d'électricité
- * Crédit à la consommation
- * Vente multi-appareils
- * Absence de document technique ou d'étude remis lors du rendez-vous (à vous de prendre des notes)
- * Vente lors d'une foire ou lors d'un démarchage téléphonique
- * Candidature pour un programme spécial
- * Absence de visite technique pour établir le devis

A Noter :

Les collectivités ne mandatent jamais d'entreprises pour faire du démarchage par téléphone ou à domicile



Pour être mieux informé sur les arnaques sur les panneaux solaires photovoltaïques, découvrez le guide complet.

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT TRANSFÉRÉE À BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

L'exploitation de la station d'épuration de Plélan-le-Grand et de l'ensemble du réseau de collecte des eaux usées est réalisée sous compétence communale. Au 1^{er} janvier 2025, cette compétence deviendra communautaire.

Comment et pourquoi ?

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 prévoyait le transfert des compétences «eau» et «assainissement collectif» des communes aux communautés de communes de façon optionnelle à compter de 2018 et obligatoire au 1er janvier 2020.

Le 1^{er} janvier 2020 la compétence EAU a été transférée à Brocéliande communauté. Cette compétence comprend : la protection de la ressource en eau, la production, le transport, le stockage et la distribution. Cette compétence a été confiée à plusieurs organismes publics selon le domaine et le secteur géographique, la SPL « Eau du Bassin Rennais », le Syndicat Mixte « Eaux de la Forêt de Paimpont » et le Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable de Brocéliande.

Les communes s'étaient opposées au transfert de la compétence assainissement, qui a ainsi été repoussé au 1er janvier 2026 sans possibilité de report supplémentaire.

La compétence de l'assainissement individuel (SPANC) est exercée par Brocéliande Communauté depuis 2006.

Pourquoi transférer la compétence ?

Au-delà d'une obligation réglementaire, le transfert de la compétence assainissement est une opportunité pour le territoire de s'inscrire dans une démarche plus globale de planification, afin de participer à la reconquête de la qualité des masses d'eau en améliorant les réseaux d'assainissement et les systèmes d'épuration, et d'adapter le territoire à ses évolutions futures en matière d'urbanisme.

Il permettra au territoire de disposer d'une ingénierie spécialisée ce qui facilitera et accélèrera la nécessaire modernisation des infrastructures.

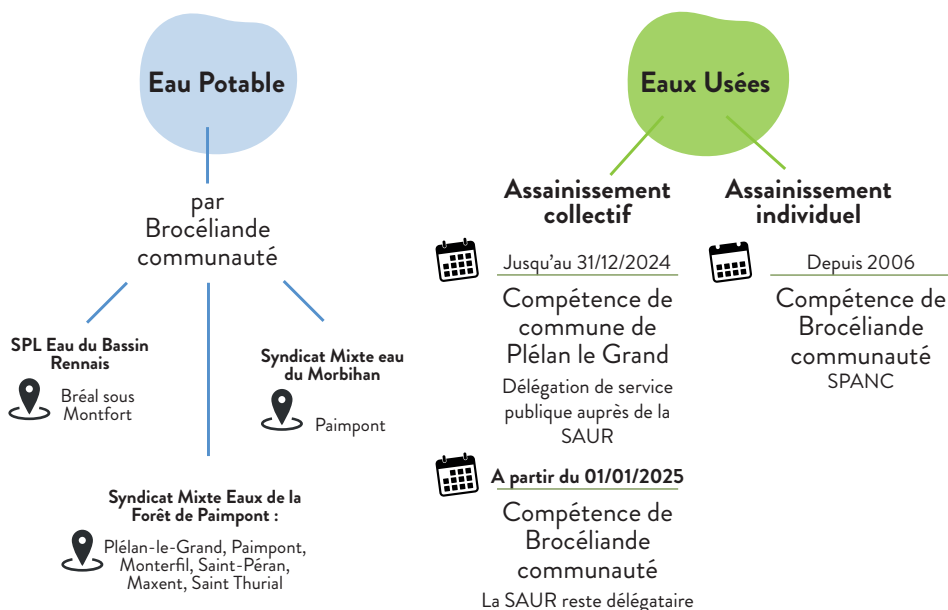
Quelles sont les conséquences de ce transfert à partir du 1er janvier 2025 ?

- La station d'épuration et les réseaux d'assainissement restent propriété communale mais sont mis à disposition de la communauté de communes.
- La tarification de la part assainissement sera désormais fixée par Brocéliande communauté qui percevra les redevances.
- Le contrat de délégation de service public dont SAUR est actuellement titulaire est transféré à Brocéliande communauté.
- Brocéliande communauté aura à sa charge l'exploitation de la station et des réseaux ainsi que les investissements.
- Brocéliande communauté aura à prévoir et à financer les modernisations ou extensions des stations d'épuration des 8 communes du territoire.

La commune devra transférer son budget assainissement à Brocéliande communauté et en particulier les excédents, dont une partie a été mobilisée ces dernières années pour porter des travaux d'investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité du réseau en limitant notamment les rejets vers les milieux naturels.

Enfin, les tarifs seront progressivement révisés afin qu'à terme, les 8 communes disposent des mêmes tarifs.

Répartition de l'exercice de la compétence EAU ET ASSAINISSEMENT :



Quelques chiffres clés*

Capacité nominale de la station d'épuration : **9000** équivalents habitants

5 postes de relevage

24 km de réseau

1278 branchements

120 000 m³ facturés par an

Tonnage de boues produites par an : **71,79 t de matière sèche**

* Chiffres Clés 2023 de Plélan-le-Grand (source RPQS 2023)



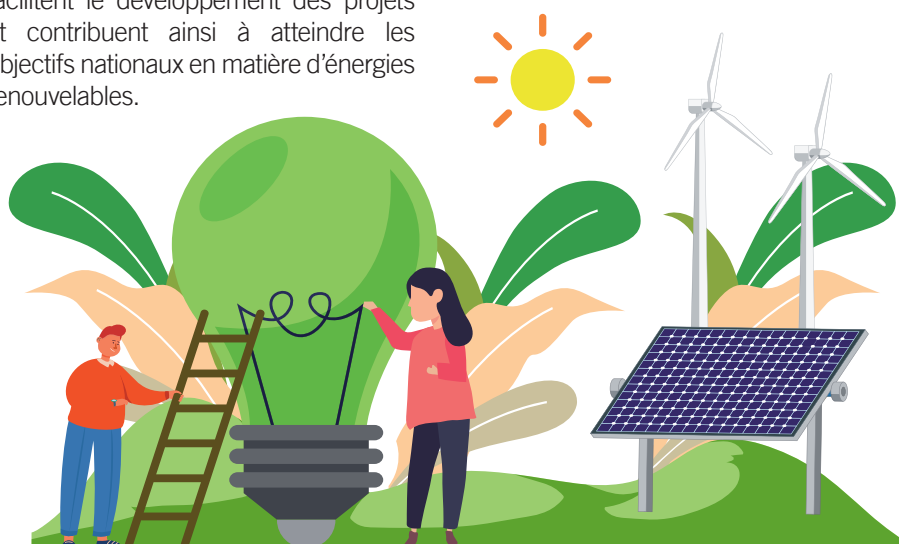
LA COMMUNE A DÉFINI SES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi de 2023 dite APER sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables a pour objectif de « booster » le développement des énergies renouvelables en France. L'idée est de produire plus d'électricité grâce au soleil, au vent, à l'eau ou encore à la biomasse, et ainsi de réduire notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon).

Cette loi a introduit un nouveau dispositif appelé «Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables» (ZAE nR). Ces zones sont des territoires identifiés par les communes comme étant propices à l'installation de projets d'énergies renouvelables. La loi précise que les tarifs de rachats pourraient aussi y être bonifiés.

Hors de ces zones, les projets ne sont pas interdits mais les développeurs ont l'obligation de mettre en place un comité de projet pour faciliter la concertation avec le territoire.

En désignant ces zones, les communes facilitent le développement des projets et contribuent ainsi à atteindre les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables.



Brocéliande Communauté a accompagné les 8 communes dans la définition de leurs ZA ENR, et a confié une partie de la mission à un bureau d'études.

Les élus ont planché à l'échelle communautaire et communale lors de plusieurs réunions de travail au 1er trimestre 2024.

Conformément à la loi, une procédure de consultation publique a été effectuée du lundi 22 avril au mardi 7 mai 2024, permettant aux plélanais de faire part de leurs observations sur les cartes communales présentées. Ces cartes étaient consultables en mairie et en ligne sur le site internet de Brocéliande Communauté.

À Plélan-le-Grand, aucune observation n'a été recueillie lors de cette consultation.

Proposition de zones

Les zones d'accélération des énergies renouvelables ont été identifiées au regard des opportunités suivantes :

Éolien

- Secteurs avec éoliennes existantes pour anticiper le « repowering », c'est-à-dire le renouvellement du parc actuel lorsqu'il sera en fin de vie.
- Nouveaux secteurs à bonne faisabilité hors des zones boisées, suppression des secteurs isolés.

Solaire thermique

- Piscine, restaurant scolaire, EHPAD.

Solaire photovoltaïque (PV)

- Pose de panneaux photovoltaïques sur les zones d'activité y compris les zones d'activités de Brocéliande Communauté, dans les zones de parking public sur les deux aires de repos le long de la RN24, et sur les toitures, y compris sur les bâtiments publics.
- Installation de panneaux photovoltaïques au sol sur certaines parcelles publiques.

Réseau de chaleur

Mise en place de réseaux de chaleur dans le centre-ville.

Hydroélectricité

- Trois sites ont été identifiés : digue des étangs du Perray, de Trécouët, de Trégu.

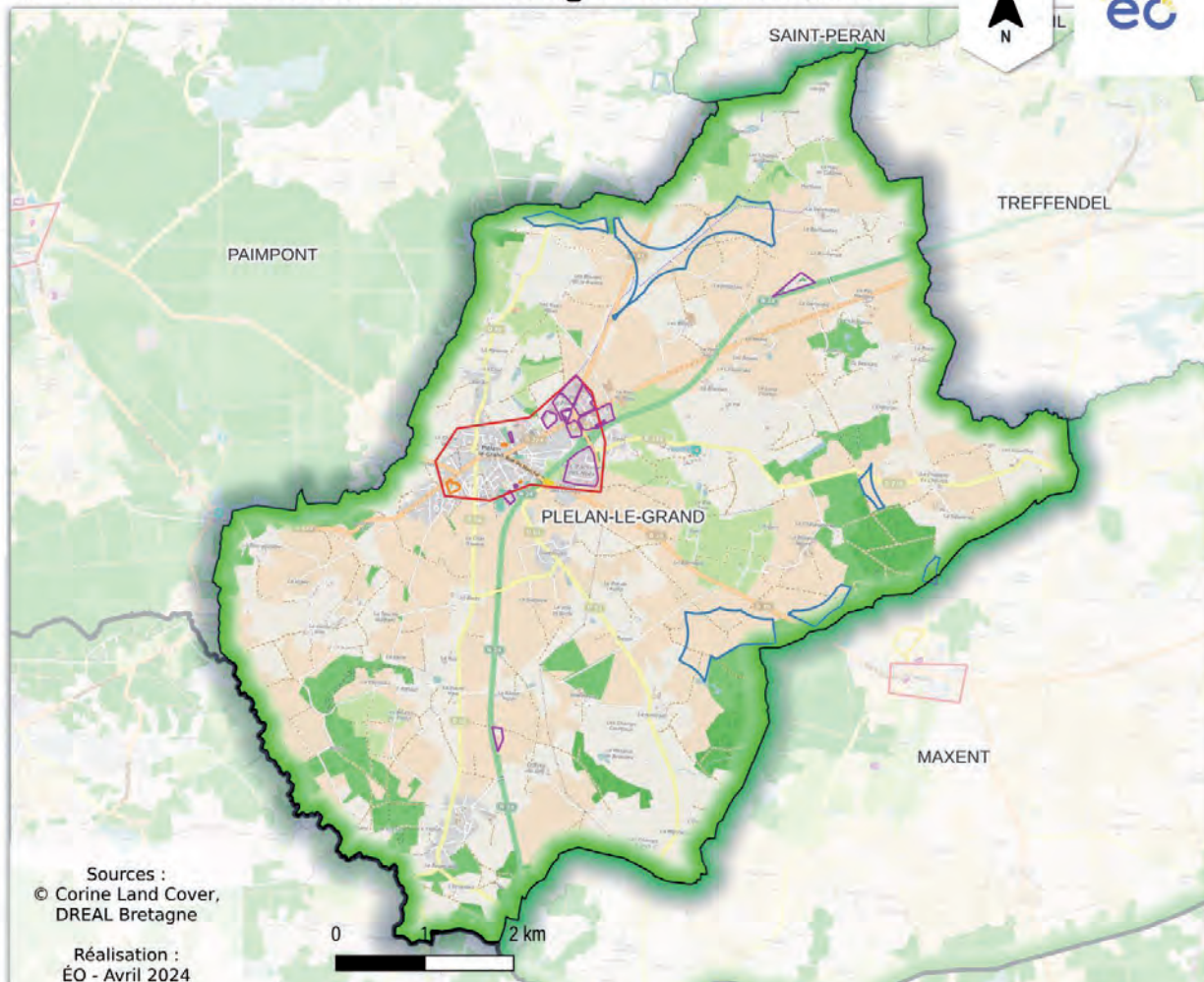
**BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ**

SD - ENR

**Légende : : les zones
d'accélération des
énergies renouvelables**

-  éolien
-  hydroélectricité
-  méthanisation
-  PV en ombrière
-  PV au sol
-  Solaire thermique
-  Réseau de chaleur
-  PV en toiture (toute la commune)

Zones d'accélération des Energies Renouvelables



C'EST VOTÉ

OCTOBRE 2024

- Finances | Coût de fonctionnement des écoles publiques communales par élève en 2023
- Vie scolaire | Contrat d'association avec l'OGEC de l'école Notre Dame -Montant du forfait communal 2025
- Vie scolaire | Contrat d'association avec l'OGEC de l'école Notre Dame -Versement du solde du forfait communal 2024
- Commande publique | Attribution de la délégation de service public en régie intéressée du marché dominical
- Vie municipale | Composition de la commission mixte paritaire du marché
- Ressources Humaines | Mise en place de l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la police municipale
- Ressources Humaines | Mise en place de l'Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections pour les agents de catégorie A
- Ressources Humaines | Modification du tableau des effectifs
- Aménagement | Opération Maison Blanche - Cession du foncier par l'Établissement Public Foncier de Bretagne à Sembreizh et à la Commune
- Finances | Indemnité de gardiennage des églises pour 2024
- Finances | Créances éteintes

NOVEMBRE 2024

- Urbanisme | Convention de rétrocession des espaces communs du lotissement Clos de la Chèze
- Finances | Débat d'orientations budgétaires
- Finances | Décision modificative budgétaire au budget principal 2024
- Vie sociale | Convention d'utilisation, de gestion et d'entretien des locaux et équipements de la Canopée
- Environnement | Convention avec la FGDON35 pour la gestion des espèces exotiques envahissantes
- Patrimoine | Gestion de la forêt communale - Désignation des coupes de bois pour l'année 2025
- Environnement | Adhésion à la nouvelle charte d'entretien des espaces publics
- Urbanisme | Dénomination d'une voie communale
- Urbanisme | Rétrocession des espaces communs du lotissement les Jardins
- Intercommunalité | Rapport d'activité 2023 de Brocéliande communauté
- Assainissement | Convention de rejet des eaux usées de la société INARIZ
- Ressources Humaines | Convention de mise à disposition de personnel à l'association l'Inter"Val
- Ressources Humaines | Création d'un emploi non permanent d'archiviste
- Finances | Créances éteintes

DÉCEMBRE 2024

- Finances | Adoption du budget primitif - budget principal de la commune
- Finances | Adoption du budget primitif - budget annexe Lotissement Clos des Ormes
- Finances | Adoption des tarifs communaux pour 2025
- Assainissement | Clôture du budget annexe Assainissement
- Vie économique | Ouverture des commerces le dimanche en 2025 - dérogation au repos dominical
- Ressources Humaines | Modification du tableau des effectifs
- Intercommunalité | Modification des statuts de Brocéliande communauté
- Vie scolaire | Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Val d'Anast pour l'année scolaire 2023-2024

Retrouvez les
délibérations du
Conseil municipal
en ligne

www.plelan-le-grand.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez les comptes-rendus du Conseil municipal sur www.plelan-le-grand.fr

VOTRE MAIRIE

37, avenue de la Libération
35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 06 81 41

Fax 02 99 06 97 96

accueil@plelan-le-grand.fr

www.plelan-le-grand.fr

Horaires

Lundi et mercredi :

9h/12h – 14h/17h

Mardi : 9h/12h

Jeudi : 14h/17h

Vendredi : 9h/12h – 14h/16h30

Le premier et le troisième samedi du mois : 9h à 11h30.

Fermeture le samedi au mois d'août

Permanences en mairie

Pour un rendez-vous avec le député, le conseiller départemental, l'architecte conseil, l'ADIL ou le conciliateur de justice, s'adresser directement à l'accueil de la mairie au 02 99 06 81 41.

Rencontrer Madame le Maire

Vous souhaitez rencontrer Murielle Douté-Bouton ou l'un de ses adjoints. Ils vous reçoivent sur rendez-vous. Merci de contacter l'accueil au 02 99 06 81 41.

LA DÉCHETTERIE

Z.A. La Pointe rue des Artisans
35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 61 87 27

Horaires

Lundi, jeudi et samedi >

9h/12h30 – 13h30/17h30

Se présenter au plus tard 20 mn avant la fermeture pour avoir le temps de décharger son véhicule.

LA MÉDIATHÈQUE

18, rue Nationale
35380 Plélan-le-Grand

Tél. 02 99 61 80 03

mediathèque@plelan-le-grand.bzh

www.mediatheque-julien-gracq.fr

Horaires bibliothèque

Mardi : 16h00–19h00

Mercredi : 10h00–12h00 et 14h00–18h00

Vendredi : 16h00–19h00

Samedi : 10h00–12h00 et 14h00–17h30

Horaires Espace public numérique

Mardi : 16h–18h

Mercredi : 14h–18h

Jeudi : 14h–17h

Vendredi : 16h–18h

Samedi : 10h/12h et 14h/17h

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Septembre :

Alexis HUELAMO DIAZ

Octobre :

Éline THORAVAL

Charly ABADIE PERRÉE

Colin SOURDÈS

Novembre :

Alban BLAIN SOUESNEL

Aliah RATTINA

Mariages

Novembre :

Sylvain AMATHIEU et Karen LE DOUGET

Décès

Septembre :

Richard SAYER

Jacqueline ROUX

Octobre :

Yvette TEXIER

Marie-Thérèse SALMON

Marie-Louise CATELAIN

Simone MEREL

Line DORNE

Madeleine BIZEUL

Renée GAUËR

Madeleine ANDRÉ

Novembre :

Michel HERVÉ

Marguerite BENTEGEAT

Bernard BOSSARD

Stéphane COLLIN

Benoit SIMON

Marcel BESNARD

Marie DENAIS

VIE LOCALE

Installé en 2012, il est temps de dire adieu au panneau lumineux. Pendant près de 12 années, le panneau lumineux situé en face de la mairie a été un fidèle messenger, annonçant les actualités des associations et de la municipalité.

Cependant, le temps a fait son œuvre. Aujourd'hui, ce panneau est devenu obsolète. Sa non-compatibilité avec l'affichage de visuels et d'affiches en couleur, ainsi que son manque de lisibilité, ont conduit à une diminution de son utilisation et de sa consultation par les citoyens.

Le remplacement du panneau a été étudié : le coût élevé en investissement ainsi qu'en fonctionnement a plutôt conduit à ne pas le remplacer pour le

moment. D'autres territoires sont dans la même démarche qui promeut la sobriété énergétique et limite la pollution lumineuse.

Les associations utilisant souvent les bâches pour communiquer sur leurs rendez-vous majeurs, désormais la diffusion des informations par la commune se concentrera sur les réseaux sociaux et l'application Panneau Pocket. Ces plateformes offrent une plus grande flexibilité et permettent de toucher un public plus large, tout en s'adaptant aux nouvelles habitudes de consommation de l'information.



Samedi 11 janvier | 11h

Voeux du Maire
Salle des fêtes

Lundi 13 janvier | De 14h à 16h

Atelier généalogie, La Canopée
Gratuit - Sur Inscription
Organisé par l'Inter'Val

Mardi 14 janvier | De 14h à 16h

CAFé Seniors, La Canopée
Rencontre, échange et partage en présence de l'association AVC35.
accueil@Inter'Val.org - 02.99.06.88.90 |
Gratuit - Sur Inscription
Organisé par l'Inter'Val

Samedi 18 janvier | 14h30

Assemblée générale UNC Plélan
Salle des Fêtes
Organisée par l'UNC

Mercredi 22 janvier

CAFé rencontre pour les + de 55 ans
De 9h à 12h, A la Bétangeais à Monterfil
Dans le cadre de Territoire Innovant Seniors, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande organise un CAFé-rencontre à destination des habitants de plus de 55 ans.
Inscription : tis@pays-broceliande.bzh

Samedi 1^{er} mars

Choucroute à emporter
Au Local Urvoy | Organisée par l'UNC

Samedi 1^{er} et dimanche 2 mars

Vide Dressing Adultes,
Salle des Fêtes de Plélan Le Grand
L'occasion de faire du tri et de vendre ou d'acheter des vêtements à petits prix !
accueil@Inter'Val.org - 02.99.06.88.90 |
Règlement et inscription auprès de L'Inter'Val - Nombre de places limité
Organisé par l'Inter'Val

Dimanche 9 mars

La Course du Printemps
Organisée par le vélo Club Plélanais

Samedi 15 mars

La Nuit de la Chouette
à La Canopée.
Aurélien Agnus, un naturaliste et photographe animalier passionné des rapaces nocturnes animera une conférence sur la description des espèces présentes en France et nous parlera des mythes et croyances existant autour de ces oiseaux. L'après-midi, de nombreuses animations autour des chouettes et des hiboux seront proposées aux enfants : du bricolage (construction de chouettes en matériaux naturels ou en feutrine), un atelier dessin, un atelier lecture, une atelier découverte des pelotes de réjection, un jeu de société sur les hiboux.
Organisée par l'association Club Nature Les Têtards.

Les Run du Mois
Brocéliande Events



Run loisirs pour tous les amoureux du Running, dans un esprit convivial avec un pot en fin de course. C'est gratuit et sans réservation. Pour rester informé, rejoignez le groupe What'app.

Dimanche 5 ou 12 janvier | Maxent

Départ à 9h15. Thème : Epiphanie

Dimanche 2 février | Monteneuf

Départ à 9h15. Thème : Chandeleur

Dimanche 2 Mars | St Péran

Départ à 9h15. Thème : Mardi gras

brocéliande
communauté

Concours photo dans le cadre du projet « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande ! »

Thème : Biodiversité et espaces naturels en perspective

Le territoire de Brocéliande Communauté regorge de milieux naturels à enjeux : landes, mares, zones humides, bocage et forêt font la richesse et la spécificité de nos campagnes. Ce concours photo vise à mettre en avant ces paysages et leur biodiversité.

Concours photo de janvier à avril 2025, ouvert à tous les habitants du territoire, avec une catégorie spécifique pour les moins de 18 ans.

Toutes les informations pratiques (conditions et règlement) disponibles sur www.cc-broceliande.bzh

À vos appareils !

Collecte des Déchets 2025

A compter du 6 janvier 2025, les modalités de collecte des déchets (ordures ménagères Bac vert et Emballages Bac jaune) évoluent sur l'ensemble du territoire du Smictom Centre-Ouest.

La fréquence des passages de la benne pour les **ordures ménagères** sera le **jeudi des semaines paires**, soit tous les 15 jours. Pour le **bac jaune**, votre bac sera relevé le **jeudi des semaines impaires**.

Pour rappel :
Pensez à sortir votre bac dès le mercredi soir.
En cas de jeudi férié, la collecte sera décalée au vendredi.

PLÉLAN-LE-GRAND

Calendrier de collecte
2025

Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées côté rue et couvercles fermés



OM (bac vert)
Ordures ménagères :
toutes les 2 semaines
le **jeudi**
(semaine paire)



CS (bac jaune)
Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le **jeudi**
(semaine impaire)

Jeudi 9 janvier

Premières dates de collecte en 2025

Vendredi 3 janvier